

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
GROUPEMENT DE
 UNITE
B.2.
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
N° 188 / 1981

**PROCEDURE
 D'ENQUETE PRELIMINAIRE**

PROCES-VERBAL
 D'AUDITION DE **TEMOIN**
 AUTRE CAS

N° PÉCE N° FEUILLET
 / 1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* **le 9 mai 1981 à 17 heures 05**, nous trouvant à *nous trouvant à (lieu)* **A**

Nous soussigné(s) **V. J. P.**, Gendarme, Agent de police judiciaire

Vu les articles **20 et 75 à 78**

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
M. MANGUYRE
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT, OU PAYS)
M. le 10 / 10 / 1940 à / / , fille de Y et de D. LITR

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)
 demeurant à **celibataire de nationalité française, qui nous déclare à 17 heures 05.**

Le 4 mai 1981, tout comme mademoiselle **J.**, j'ai été témoin d'un phénomène lumineux dans le ciel. J'étais passager de la voiture de marque **RENAULT 5** immatriculée **et je circulais sur le C.D** entre **et** lorsque j'ai vu en direction de **deux boules émettant une lumière orange brillant. J'ai pensé tout de suite à des "O.V.N.I", c'est la raison pour laquelle nous avons jugé utile de vous avertir.**

Les deux boules en questions sont apparues à **et semblaient se déplacer en direction de**. Une heure plus tard à 20 heures j'ai aperçu à nouveau des apparitions du même genre. Une boule s'éclairait puis s'éteignait 30 secondes plus tard, une autre apparaissait à ce moment et ceci quatre fois de suite. Le phénomène lumineux s'éclairait d'un seul coup et l'intensité diminuait progressivement et lorsqu'il était éteint complètement, il y avait toujours une petite traînée blanche.

À la première apparition en raison du déplacement des boules, j'ai pensé à des OVNI, à la deuxième après avoir été informé que cela pouvait être des fusées éclairantes, j'ai admis cette thèse.

Le 9 mai 1981 à 17 heures 20, lecture faite par moi-même de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

la personne entendue **M. Manguyre**

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DU ESCADRON
GROUPEMENT DE :
 UNITE
B.T. :
 PROCES-VERBAL (N° ANNEE)
N° 288 / 1981

PROCEDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

N° PIÈCE : **5**
 N° FEUILLET : **1 /**

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour **le 5 mai 1981 à 11 heures**, nous trouvant à **(lieu)** nous trouvons au bureau de notre Unité.

Nous soussigné(s) **P**, **J. -A**, MDL Chef, Officier de police judiciaire de la brigade de Gendarmerie de

Vu les articles **16 à 19 et 75 à 78**

du code de procédure pénale,

Vu l'enquête

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
V. J. -P., ans, gendarme

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M; né le **à de B. et de L.**, l

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)
 demeurant **à**, de nationalité

Française, qui nous déclare à **11 heures 05.**

Le **4 mai 1981 à 21 heures 40** alors que j'effectuais un service de surveillance générale dans la commune de en compagnie du gendarme **O**, chef de patrouille, nous avons été avisé par le gendarme de permanence de la brigade que deux personnes **Mlle H. J.** et **M. M.** avaient vu des phénomènes lumineux dans le ciel à proximité de l'aéroport et de

Nous nous sommes rendus aussitôt sur le C.D. entre et, puis à la tour de contrôle de l'aérodrome pour recueillir des renseignements sur ces faits. Monsieur **M.** assurant la permanence à la vigie nous précise qu'il a remarqué des boules lumineuses au dessus du, mais attribue ce phénomène à des fusées éclairantes utilisées par l'armée au cours de manoeuvre dans la région de. Il déclare également qu'il a déjà observé ces boules lumineuses à la jumelles alors qu'il travaillait de nuit, il a pu ainsi observer sur la fumée de ces fusées.

A **22 heures** alors que nous circulons sur le C.D. entre et, nous apercevons deux points lumineux dans le ciel en direction du. Ces deux phénomènes dégagent une lumière orangée, 5 minutes plus tard nous avons vu entre et à nouveau deux lumières orange dans le ciel plein. La ligne visuelle que nous avions lors de ces deux observations se poursuit sur où se trouve effectivement un camp militaires.

Par la suite nous avons plus rien vu, je précise qu'il pleuvait et que les nuages étaient assez bas. Il n'y avait aucun bruit lors de l'apparition de ce que je crois être des fusées éclairantes. Les faits se déroulaient à plusieurs kilomètres de nous.

Je n'ai pas d'opinion formelle pour ou contre l'existence de tels phénomènes mais je crois qu'il s'agissait de fusée éclairante d'une part en raison de l'allumage instanté et d'autre à l'extinction de ces lumières progressivement.

Le **5 mai 1981 à 11 heures 25.**
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J.

COMPAGNIE OU ESCADRON

GROUPEMENT DE

UNITE

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

288 / 1981

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

3

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

81306701

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour cinq mai mil neuf cent quatre vingt un à 9 heures 15

Nous soussigné(s) F _____, J -a _____, MDL Chef, Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles 16 à 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

O. S. ans, gendarme.

SEXÉ, DATE ET LIÉU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

né le _____ à _____ de R _____ et de B _____

ADRESSE COMF _____ UE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

J _____, demeurant _____ à _____

«
 Hier soir 4 Mai 1981 vers 21 heures 40 alors que j'étais en service de surveillance générale avec le Gendarme V _____, J -p: dans la commune de _____, nous avons été appelé par notre brigade pour nous signaler que deux personnes Mademoiselle H _____, J _____ et Monsieur M _____, E _____ demeurant tout deux à _____ avait vu des phénomènes lumineux à proximité de l'aéroport de _____ et de _____

Nous nous sommes aussitôt rendus sur place et avons contacté monsieur M _____, vigie de service qui nous a précisé qu'il s'agissait probablement de fusées éclairantes utilisées par l'armée _____ au cours de manoeuvre dans la région de _____. D'autre part il nous a déclaré qu'ayant déjà observé ces faits plusieurs fois alors qu'il travaillait la nuit, il a pu voir à la jumelle la fumée de ces fusées.

A 22 heures nous avons quitté l'aéroport et en arrivant à _____ par le CD _____, nous avons vu droit devant nous, c'est à dire plein _____ deux lumières orangées apparaitre brusquement au dessus de la ligne d'horizon puis s'éteindre lentement après quelques secondes. 5 minutes plus tard, circulant entre _____ et _____ NOUS AVONS à nouveau vu deux lumières orangées sur notre gauche, donc toujours plein _____. La ligne visuelle que nous avons lors de ces deux observations se poursuit sur _____ et _____ où se trouve effectivement un camp militaire.

Nous n'avons plus rien vu après cette dernière observation. Lors des faits il pleuvait et les nuages étaient très bas. La lumière produite par ce que je crois être des fusées éclairantes était donc réfléchié à la surface inférieure de la couche de nuages et donc diffusée largement.

Il n'y avait aucun bruit pendant ces observations et je pense que les faits se déroulaient à plusieurs kilomètres de nous.

Je suis persuadé qu'il s'agissait de fusées éclairantes en raison de l'allumage instantané et de la fin qui, elle était progressive.

Je n'ai pas d'opinion formelle pour ou contre l'existence de tels phénomènes mais objectivement je pense qu'il ne s'agissait que de fusées éclairantes.

Le 5 Mai 1981 à 9 heures 35,

Lecture faite par moi de la déclaration ci dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J.